

REGLEMENT CHAMPIONNAT **PAR EQUIPES 2024 / 2025 PHASE 1**

REGLES GENERALES :

- Constitution de poules de 8 équipes pour toutes les divisions
- 2 Mutés par équipes .
- Le nombre de féminines par équipe sera illimité.
- Les balles utilisées seront des balles plastiques pour toutes les divisions.
- A la fin de la phase 2, les 1^{ers} de chaque poule se rencontreront pour attribuer le titre de champion de la Vienne.

- PRESENCE OBLIGATOIRE A LA JOURNEE DES TITRES **sous peine d'annulation de montée et amande financière**

- En fonction du nombre de montées en Régionale (et par conséquent en départementale), et du nombre de poules, **il pourra y avoir des matchs de barrages (montées et/ou descentes) qui se joueront le même jour que les titres.**

ATTENTION AU BRULAGE SPECIAL EN J2

• EQUIPE INCOMPLETE : VOIR ENCART SPECIAL EN PAGE 2

- Pour la PR, D1 et D2

- 2 poules de 8 équipes.

- **Pas de limite de points pour jouer en PR ou D1**

Pour la D2 : ATTENTION :

Limite de points pour jouer en D2 = 999 pts (sauf pour équipe 1)

Pour la D3

- 4 poules de 8 équipes

ATTENTION :

Limite de points pour jouer en D3 = 899 pts (sauf pour équipe 1)

Pour la D4

- 2 poule de 8

ATTENTION :

Limite de points pour jouer en D4 = 699 pts (sauf pour équipe 1)

DOSSIER EQUIPES INCOMPLETES

- **EQUIPE INCOMPLETE AU DEBUT DE LA RENCONTRE**
(3 JOUEURS PRESENTS OU 2 POUR D3 ET D4)

- PAS DE PENALITE SPORTIVE : ON JOUE LA RENCONTRE

- **PENALITE FINANCIERE**

- **EQUIPE INCOMPLETE SUITE A PENALITE**

- JOUEUR NON QUALIFIE (BRULAGE, LICENCE NON VALIDEE...)

- **PENALITE SPORTIVE**: DEFAITE 14/0 (10/0 POUR D3 ET D4)
ET 0 PTS PARTIE

- **PENALITE FINANCIERE** POUR FORFAIT SIMPLE

- **A LA 2 EME INFRACTION** : FORFAIT GENERAL

- **EQUIPE INCOMPLETE SUITE A BLESSURE**

- EN CAS DE BLESSURE **A L'ECHAUFFEMENT**

- PAS DE PENALITE SPORTIVE

NI FINANCIERE (SOUS RESERVE DE CERTIFICAT MEDICAL

RECU DANS LES 48 H QUI SUIVENT LA DATE DE RENCONTRE)

ATTENTION : L'ECHAUFFEMENT EST LA PERIODE QUI PRECEDE LE DEBUT DE LA RENCONTRE . NE PAS CONFONDRE AVEC LA PERIODE D'ADAPTATION QUI EST LA PERIODE DE 2 MN QUI PRECEDE CHAQUE DEBUT DE PARTIE.

DANS TOUS LES CAS DE BLESSURE, LE JUGE ARBITRE OU LES RESPONSABLES DE CLUB DEVRONT FAIRE UNE NOTE SUR LA FEUILLE DE RENCONTRE EN EXPLIQUANT LES DETAILS DE LA BLESSURE .